

**Objet : Organisation de la semaine  
scolaire de quatre jours -  
Renouvellement**

L'an deux mille vingt-quatre, les dix-neuf mars, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Date de la convocation :**  
13 mars 2024

**Date d'affichage :**  
13 mars 2024

**Nombre de conseillers :**  
En exercice : 27  
Présents : 24  
Pouvoirs : 02  
Votants : 26

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Jean-Luc MASSON, Gilles DEMAISON, Jacques BERGERET, Éric LARDENOIS, Éric MONFRAY, Annie DAYET, Pascal GONALONS, Mylène GRECO-BOYER, Loredana MARION, Myriam COLLET, Laurent GOUDARD, Emmanuel MARPAUX, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Murielle STOUFF, Gérard ROY, Cécile BAUDOUX, Vanessa REBEYREN, Catherine VALLIN, Marie-Chantal PESERY

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Carole ROUE donne pouvoir à Marcel BABAD

Alexandre RUIZ donne pouvoir à Marie-Chantal PESERY

**Absent excusé :**

Jérôme COLIN

**Secrétaire de Séance :** Marcel BABAD

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Le conseil d'école exceptionnel de l'école maternelle du Bret réuni le 12 mars 2024 s'est prononcé en faveur du maintien de l'organisation du temps scolaire suivant :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h40 - 11h40	8h40 - 11h40	8h40 - 11h40	8h40 - 11h40
Après-midi	13h40 - 16h40	13h40 - 16h40	13h40 - 16h40	13h40 - 16h40

Le conseil d'école élémentaire Jacques Fert réuni le mardi 12 mars 2024 s'est prononcé en faveur de l'organisation du temps scolaire suivant :

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Matin	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30	8h30 - 11h30
Après-midi	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30	13h30 - 16h30

Il convient donc de valider ces organisations qui demeurent dérogatoire au principe de la semaine de 4,5 jours normalement prévue par la loi.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

POUR : 26

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

VALIDE l'organisation scolaire sur une semaine de 4 jours telle que proposée.

Ainsi fait et délibéré à Reyrieux, le 19 mars 2024

Le Maire,  
Carole BONTEMPS-HESDIN



<p>Acte 001-210103222-20240319- 20240319DE03-DE</p>	<p>certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa réception en Préfecture le 22/03/2024</p>	<p>et de sa publication le 22/03/2024</p>
---	--	---



**ACADÉMIE  
DE LYON**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de l'Ain

Annexe 1a (Mairie)

## Proposition de reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

Délibération du conseil municipal réuni le 19 mars 2024

Commune : REYRIEUX

Adresse postale de la mairie : 105 Grande Rue, 01600 Reyrieux

Téléphone : 04 74 08 95 29 Courriel : [education@reyrieux.fr](mailto:education@reyrieux.fr)

Personne référente (le cas échéant) : **Marion MOLINARO**

### Commune concernée par un transport scolaire

- OUI – Préciser lequel : .....
- NON

### Ecoles concernées par la reconduction des horaires

Toutes les écoles de la commune

OU

Ecole  Maternelle  Élémentaire  Primaire

Dénomination de l'école : École élémentaire Jacques FERT

UAI : 0 0 1 \_ \_ \_ \_ \_

*Merci de compléter un exemplaire de cette annexe par école concernée*

### Rappel des horaires à reconduire

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début de la classe	Fin de la classe	Début de la classe	Fin de la classe
Lundi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mardi	8h30	11h30	13h30	16h30
Mercredi				
Jeudi	8h30	11h30	13h30	16h30
Vendredi	8h30	11h30	13h30	16h30

Merci de retourner ce document complété et signé à l'IEN de circonscription et à la DSDEN de l'Ain ([ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr)) avant le lundi 15 avril 2024.

Cachet de la mairie

A Reyrieux, le 13 mars 2024

Le Maire,

Carole BONTEMPS-HESDIN,



## Proposition de reconduction des horaires scolaires pour la période 2024-2027

Délibération du conseil municipal réuni le 19 mars 2024

Commune : REYRIEUX

Adresse postale de la mairie : 105 Grande Rue, 01600 Reyrieux

Téléphone : 04 74 08 95 29 Courriel : education@reyrieux.fr

Personne référente (le cas échéant) : **Marion MOLINARO**

### Commune concernée par un transport scolaire

- OUI – Préciser lequel : .....
   
 NON

### Ecoles concernées par la reconduction des horaires

Toutes les écoles de la commune

OU

Ecole

Maternelle

Elémentaire

Primaire

Dénomination de l'école : École maternelle du Bret

UAI : 0 0 1 \_ \_ \_ \_ \_

Merci de compléter un exemplaire de cette annexe par école concernée

### Rappel des horaires à reconduire

	MATIN		APRES-MIDI	
	Début de la classe	Fin de la classe	Début de la classe	Fin de la classe
Lundi	8h40	11h40	13h40	16h40
Mardi	8h40	11h40	13h40	16h40
Mercredi				
Jeudi	8h40	11h40	13h40	16h40
Vendredi	8h40	11h40	13h40	16h40

Merci de retourner ce document complété et signé à l'IEN de circonscription et à la DSDEN de l'Ain ([ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia01-dos1@ac-lyon.fr)) avant le lundi 15 avril 2024.

Cachet de la mairie

A Reyrieux, le 13 mars 2024
   
 Le Maire,
   
 Carole BONTEMPS-HESDIN

